

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Proposition de loi Villani : le bon sens l'a emporté !

9 octobre 2020 à Issy-les-Moulineaux

Le groupe parlementaire EDS (Ecologie, démocratie et solidarité) avait mis au débat hier pas moins de 4 propositions de loi (PPL) dont celle relative aux souffrances et conditions de vie des animaux dans sa niche parlementaire du 8 octobre. Cette PPL arrivait en deuxième position à l'agenda du jour de l'Assemblée nationale.

C'est donc très tardivement que la proposition de loi portée par Cédric Villani (EDS) qui en est rapporteur, a été débattue hier. Cette PPL, « relative à des premières mesures d'interdiction de certaines pratiques génératrices de souffrances chez les animaux » qui n'est qu'un « copier-coller » du RIP n'a bénéficié que de deux heures de discussion. La faute à Cédric Villani et à son groupe parlementaire qui confondent, depuis le dépôt de cette PPL, vitesse et précipitation !

Si la volonté de Cedric Villani était de provoquer une réelle réflexion sur cette question de la maltraitance animale, il s'y serait pris autrement. Déjà en favorisant, au préalable, le dialogue avec les parties prenantes, comme les chasseurs, mais aussi les éleveurs, les propriétaires de cirques ambulants, les delphinariums et les professionnels de la fourrure... De plus, cette PPL qui ne se fonde sur aucune étude d'impact quant aux conséquences économiques et sociales des mesures d'interdiction, témoigne d'un réel amateurisme et d'une grande méconnaissance des sujets !

Ce texte, avant son passage en Commission des affaires économiques, ressemblait à s'y méprendre à une boîte de Pandore, pleine de contradictions pour exister médiatiquement.

La FNC tient à saluer le travail de bon sens des parlementaires qui ont discuté cette PPL en Commission des affaires économiques et dans l'hémicycle. Au final, hier soir, seul l'article 1 de ce texte a été voté et la PPL rejetée.

La FNC tient à apporter son soutien aux activités qui ont subi la fronde injustifiée de ceux - partisans d'une écologie de l'extrême - qui n'ont que l'interdiction comme levier d'action politique. La chasse française -qui n'a de cesse de se réformer- sera particulièrement vigilante aux suites qui seront données à cette attaque en règle du mode de vie des ruraux qui, sans aucune concertation, est arrivée sur les bancs de l'Assemblée hier. Ne nous leurrions pas, le débat ne fait que commencer !



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour Willy Schraen, président de la FNC : « Ce 8 octobre, le débat n'a fait que renforcer cette fracture idéologique ressentie par les ruraux alors qu'ils exercent leurs activités de manière tout à fait légale et encadrée comme les chasses traditionnelles, la chasse à courre, le déterrage et toutes les chasses aux chiens courant. Sans oublier les autres activités qui ont voulu être sacrifiées sur l'autel médiatique d'un groupe parlementaire en mal de reconnaissance. Je dénonce cette hypocrisie qui consiste à agiter le bâton et l'interdiction dans le seul but d'exister politiquement et de donner des gages aux franges les plus extrêmes de l'écologie et de la protection animale. »

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont 1,03 million de pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

